

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 portant création de l'université de Nîmes ;

Vu l'avis de la commission en date du 19 septembre 2023.

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	25
Membres présents :	24
Dont membres ayant voix délibérative :	19
Membres représentés ayant voix délibérative :	1
Quorum :	13

Le conseil d'université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Dans le cadre de la commission relative au FSDIE collectif, le versement de la somme d'un montant total de 3 500 euros en faveur de l'association du Master Droit Public des Affaires Locales pour l'organisation de la 3^{ème} édition de la Nuit du Droit 2023 est approuvé.

Fait à Nîmes le 25 septembre 2023

Le président de l'université de Nîmes

Benoit ROIG

FONDS DE SOLIDARITE ET DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES ETUDIANTES (FSDIE)

COMMISSION du 19 septembre 2023

Auteur/ projet	Demande	PROJET	Décision
Association du Master Droit Public des Affaires Locales de Nîmes	4 000 €	3 ^{ème} édition de la Nuit du Droit 2023	3 500 €
TOTAL	4 000 €		3 500 €

La Vice-présidente Vie Etudiante et Vie de Campus

Axelle Cadière